

Mercredi 2 octobre 2019 –
Intervention du président Laurent SOMON –
Ouverture de la session consacrée au budget supplémentaire 2019

Mesdames Messieurs les Conseillers départementaux,
Mesdames Messieurs les Directeurs, et Chefs de service
Monsieur le Payeur départemental,

Nous sommes réunis cette semaine pour l'examen et le vote de notre budget supplémentaire. Cette session est prévue jusqu'à vendredi.

Avant que je n'entame mon propos introductif et laisse la parole à chacun de nos collègues Présidents des groupes de notre assemblée, je souhaiterais que nous rendions hommage à Jacques Chirac, décédé il y a quelques jours ; figure politique exceptionnelle qui marquera notre histoire contemporaine.

Ce "monstre sacré d'un monde politique révolu" pour Libération. Une manière de faire de la politique qu'il fut de bon ton de sacrifier sur l'autel d'une bien pensance devenue dictature.

Une "certaine idée de la droite" pour l'Humanité à laquelle à titre personnel je me suis toujours pleinement identifié et a motivé mon engagement dans ce que l'on a pu appeler le "gaullisme social".

Le "mousquetaire du monde multipolaire" pour Le Figaro tant cette "certaine idée de la France" en héritage de son illustre prédécesseur aura marqué la géopolitique de la fin du siècle dernier et le début de 21^{ème} siècle.

Le "dernier Président qui n'aura pas mis sa vie personnelle en scène" pour reprendre les propos de celui qui fut son ministre de la ville et de la rénovation urbaine Jean-Louis BORLOO.

Un Président attaché aux gens et aux territoires, refusant les extrêmes et ardent défenseur de la grandeur, de l'indépendance et de l'unité nationale.

Jacques CHIRAC a marqué une époque, notre époque et nous sommes tous marqués par ce personnage, quelles que soient nos sensibilités ou les critiques que nous pouvons émettre sur certains traits de cette époque révolue.

Je vous propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

Je vous remercie.

Le département voisin de Seine Maritime vient de connaître l'incendie d'une des usines SEVESO de son territoire. Les conséquences environnementales, économiques et sociales de cet incendie ne sont pas encore connues mais elles seront importantes et toucheront bien évidemment le département de la Somme également car les retombées n'ont pas juste concerné le territoire administratif de la Seine maritime, ainsi 39 communes de la Somme sont directement impactées par le passage du nuage et l'inquiétude saisit la population au-delà du périmètre Rouennais.

Ce sont les raisons pour lesquelles, je souhaite vous proposer mes chers collègues que nos groupes de la majorité et de l'opposition nous co-signions d'ici la fin de cette session un courrier d'interpellation au plus haut niveau, le Premier Ministre, afin que la transparence soit faite dans cette affaire, notamment que les risques sanitaires, environnementaux et sociaux soient l'objet d'une information exhaustive et que l'ensemble du tissu économique, particulièrement nos agriculteurs et maraîchers soient indemnisés à l'euro près de leurs pertes de production et sur. Les modalités d'accompagnement prévues pour les populations ou les territoires touchés.

Je me permets, comme chaque année car la répétition est par définition pédagogique de vous rappeler à chacune et chacun ce qu'est un budget supplémentaire.

Il est donc un budget d'ajustement pour rééquilibrer, en cours d'année, les prévisions du budget primitif.

Le budget supplémentaire est aussi et surtout un budget de report. En effet, lors du vote du budget primitif, les résultats de l'exercice de l'année qui se termine ne sont pas toujours connus ou totalement intégrés dans le BP. Le budget supplémentaire intègre, en cours d'année, les résultats qui peuvent être des excédents ou des déficits budgétaires ainsi que des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.

Je ne doute pas que certains de nos collègues dans leurs propos voudront souligner, comme une ritournelle, à nouveau un Budget primitif 2019 insincère. Vous pourrez constater que nous avons intégré des montants en dépenses ou recettes qui nous étaient inconnues lors de son élaboration.

Certes je sais que les séances plénières sont l'objet de tribunes politiques et je sais que celle-ci n'échappera pas à la tradition. Sachez mes chers collègues que nous vous permettrons, comme vous nous l'avez demandé de retransmettre dès le prochain budget primitif nos séances sur internet. Bien évidemment, et je ne doute pas que vous en êtes conscient, ces retransmissions s'accompagneront de modifications de notre règlement intérieur que je soumettrai aux Présidents de groupes, pour éviter toute tentation d'excès et respecter les temps d'expression de chacun d'entre vous.

Parallèlement, nous apporterons des modifications dans la présentation de nos rapports. Ils seront regroupés par politique départementale pour une meilleure imprégnation de chacun et une meilleure lisibilité pour nos concitoyens, modifications qui feront l'objet d'une présentation et information préalables.

Cela étant dit, permettez-moi, de revenir sur quelques traits de notre actualité nationale qui auront des conséquences sur notre fonctionnement départemental.

Sans se soumettre à la "dictature de l'émotion" suite aux élections européennes et à une analyse "électorale" à chaud, notre pays et nous-même devons prendre en compte et imprégner nos politiques davantage d'une éthique et de pratique de développement durable.

L'urgence climatique est réelle, nous la mesurons à chaque instant entre sécheresse et catastrophes naturelles. J'ose espérer que cette prise de conscience ne sera pas sacrifiée au bénéfice de considérations géopolitiques, de boussoles économiques de courte vue ou encore d'intérêts particuliers ou corporatistes.

A notre niveau, celui de notre Département, nous avons encore certes des progrès à faire mais nous n'avons pas à rougir de ce qui a déjà été fait ce qui place d'ailleurs notre territoire comme l'un des plus vertueux de métropole aux vues des différents critères environnementaux, notamment un territoire à énergie positive et surtout notre fleuve qui en raison de la qualité de son eau voit à nouveau les grands prédateurs le remonter ! Sans oublier notre politique sur les Espaces Naturels Sensibles et la volonté de préserver nos atouts environnementaux comme les paysages ou la vallée de la Somme et les mesures internes propres (dans les deux sens du terme) à la collectivité.

Allons- nous vivre à nouveau un automne agité socialement où, comme pour la taxation des emplois à domicile pour les personnes âgées, le Gouvernement reculera-t-il avant même d'avoir abordé la mère des réformes qu'est celles des retraites ? Avocats, agents de la RATP, cheminots et certains autres affûtent déjà leurs armes contre ce qui pourrait remettre en cause certains de leurs avantages.

Nous avons pu croire, après le mouvement des gilets jaunes et le grand débat qui a suivi que l'Etat avait compris qu'on ne pouvait à ce point recentraliser, poursuivre la course à la métropolisation en laissant de côté des pans entiers de notre pays, cette ruralité délaissée, où l'on ne peut plus construire, où accéder à la propriété est de plus en plus difficile.

Ce fut de grandes annonces, et autant d'espoirs, très vite oubliés à la lumière de projets ou décrets tels le Prêt à Taux Zéro qui exclut pour la Somme 671 communes sur nos 772 ou encore la Taxe sur les surfaces commerciales qui assomme le commerce en milieu rural ou encore après les propositions du projet de loi engagement et proximité, la perte de la Taxe sur le Foncier Bâti, la baisse des crédits au ministère de la cohésion des territoires (PLF 2020).

Notre ruralité risque d'être très vite délaissée à quelques encablures de l'élection majeure que sont les municipales de mars prochain. L'objectif présidentiel affiché est de se doter d'élus de terrain pour réussir la mue de mouvement présidentiel à parti traditionnel mais surtout réussir le grand chelem en faisant basculer le Sénat.

Néanmoins, je sais reconnaître des avancées significatives pour les entreprises et l'économie ou pour l'évolution de la fonction publique par exemple (PPCR) qui concourent à la baisse du chômage qui reste faible cependant et au maintien de la consommation qui permet de soutenir l'activité et la croissance.

Pour ce qui concerne les départements, je dirai que nous sommes aussi dans une phase "marécageuse".

Le Gouvernement a annoncé le report de l'examen parlementaire sur la réforme des finances publiques qui devait se tenir à l'automne. Le projet de loi reviendrait sur la table au printemps prochain... et nous laisse dans l'incertitude.

Le retour au 90 km/h, la plupart de nos collègues qui à l'instar de la Corrèze avaient annoncé qu'ils reviendraient immédiatement sur l'abaissement à 80 km/h sur les routes départementales, on ne les entend plus et pour cause... les mesures dans la loi LOM qui a eu le plus grand mal d'ailleurs à être votée (il aura fallu deux commissions mixtes paritaires pour y parvenir) sans pour autant assouplir les restrictions au retour au 90.

A peine 20% de nos RD pourraient être concernées, il nous faudrait un panneau quasi à chaque intersection et je ne parle même pas de la complexité pour les automobilistes qui en quelques centaines de mètres pourraient passer sur certaines sections de 30, à 50, à 70, à 90 puis à 80 !

Nous attendrons sur ce point les décrets d'application et le moment venu mettrons au débat au sein de notre assemblée avec tous les dossiers d'accidentalité qui nous permettront de délibérer.

Concernant les MNA, des ajustements minimes qui ne règlent rien de la charge pour les départements. Bien au contraire : le système de remboursement des Départements mis en place par l'Etat ne permet de toucher des recettes que si le nombre de MNA augmente fortement d'une année sur l'autre. Dans la Somme, les recettes touchées par le Département pour la prise en charge des MNA ont été divisées par presque 4 entre 2018 et 2019, alors que nous accueillons 50 MNA supplémentaires !

Dans ces conditions, le Département doit trouver, seul, les crédits nécessaires au financement des 115 places qui viennent d'être créées, en septembre, pour accueillir décemment ces jeunes.

Heureusement, dans la Somme, on agit !

Dans le domaine des Solidarités, nous nous sommes engagés, depuis juin 2018, dans la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : cela se traduira par un meilleur accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, dont la quasi totalité bénéficie déjà d'un contrat jeune majeur, et par un partenariat renouvelé avec Pôle emploi pour mieux accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi, dans le cadre du futur service public de l'insertion.

En matière d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, nous accompagnons les services d'aide à domicile sous contrat pluriannuel par une augmentation des moyens et une aide à l'amélioration de la qualité de service.

Grâce aux crédits d'investissement votés au Budget primitif, les EHPAD disposent de moyens supplémentaires pour permettre la mise en oeuvre de projets de réhabilitation et de modernisation. Enfin, en complément de ces deux secteurs historiques que constituent l'aide à domicile et les établissements, le Département déploie, avec ses partenaires, des solutions innovantes et plus inclusives qui répondent mieux aux besoins des personnes en perte d'autonomie et à leurs familles. Ainsi pour poursuivre ces efforts dans ce domaine en difficulté, je vous proposerai dans quelques semaines d'augmenter le tarif APA en 2019 pour les SAAD en CPOM pour le porter à 21 € au 1^{er} janvier 2020.

Cependant, dans ce domaine de la prise en charge de la dépendance, qui connaît des difficultés structurelles sur le plan national depuis plusieurs années, le Département ne peut pas apporter à lui seul toutes les réponses. Un engagement fort de l'Etat pour faire évoluer le modèle de financement de la dépendance et revaloriser les carrières des professionnels qui interviennent quotidiennement auprès des personnes âgées, à leur domicile ou en établissement, est indispensable pour que tous les acteurs, les collectivités, les établissements, les associations, les familles, puissent offrir durablement aux personnes âgées la prise en charge digne qu'elles méritent. Nous comptons sur la loi annoncée sur le grand âge et le financement du 5^{ème} risque annoncé par le Président de la République.

Dans l'ensemble des politiques publiques, nous souhaitons redonner la parole aux citoyens, être à l'écoute des besoins qu'ils expriment et des solutions qu'ils proposent.

Dans le cadre de la démarche d'innovation participative, déployée depuis le début de l'année, le Département va à la rencontre des usagers de ses politiques publiques dans leur environnement de vie, et leur permet de participer aux sujets qui les concernent. C'est ainsi que les courriers et documents envoyés aux bénéficiaires du RSA sont désormais rédigés avec eux, dans un langage plus simple, qui leur parle.

C'est ainsi également que l'accueil dans les bâtiments publics du Département évolue en tenant compte des attentes exprimées par les usagers. Ce type de démarche se multiplie, dans tous les domaines, pour que les politiques publiques de demain répondent aux difficultés réelles de la population, et que le Département joue pleinement son rôle d'acteur de proximité engagé au quotidien pour améliorer le bien-être des Samariens.

Voilà bien avec ces quelques exemples la raison de l'action quotidienne de notre collectivité et du besoin d'être unis pour la défendre, pour se projeter vers un horizon collectif enthousiasmant et porter de grandes ambitions, notre projet vallée de Somme, vallée idéale en est une.

Hier, lors de la journée de rentrée sociale de l'URIOPSS, je précisais :

«Si comme vous le disiez le 27 septembre dernier lors de votre conférence de rentrée sociale : «la logique budgétaire est essentielle mais elle ne peut être le 1^{er} prisme d'une vision politique », la vision de nos politiques et de nos politiques sociales ne peut se décliner de façon efficiente qu'à deux conditions :

- 1 – dégager les moyens de financement
- 2 – le partage et la complémentarité entre tous. Acteurs financeurs bénéficiaires

Avec rigueur, et avec l'écoute nécessaire et l'évaluation nous avons reconstruit des budgets et une politique sociale cohérente dont nous attendons qu'elle puisse être confirmée, confortée voire amplifiée avec en particulier l'attente sur les propositions dans la loi annoncée sur le grand âge dans les semaines qui viennent ». Nous faisons et poursuivrons de même sur l'ensemble de nos politique publiques départementales.

Aussi j'en viens à la présentation des points de ce budget que les commissions ont débattu ou auront à débattre lors de cette session

La session qui s'ouvre, verra nos échanges se concentrer autour de deux volets principaux : un ajustement des crédits ouverts au budget primitif 2019 bien sûr, puis une série de délibérations qui marquent, encore et toujours, la mise en œuvre de nos orientations de mandat.

L'examen du BS 2019. Les délibérations qui vous sont présentées ont pour objectifs, non de faire des « annonces », non de « zigzaguer » entre de nouvelles orientations, mais d'une part, d'ajuster au plus près les rythmes de consommation et d'engagement des crédits avec les réalités constatées au cours de l'exercice.

Ce BS nous permet d'aller plus loin sur plusieurs politiques publiques et ce grâce aux bons résultats budgétaires présentés en juin dernier lors du compte administratif.

Ce BS permet d'intégrer les résultats 2018 constatés par le compte administratif avec un résultat cumulé de 86,9 millions

Le budget supplémentaire que nous allons examiner est un budget d'ajustement technique qui permet principalement d'ajuster notre section de fonctionnement et en particulier les recettes prévisionnelles aux notifications prévues ainsi que les dépenses dans les politiques sociales et en particulier au titre du Revenu de Solidarité Active et de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés.

Il permet par ailleurs d'ajuster notre programmation en investissement.

Il vous est proposé d'ouvrir des Autorisations de Programme à hauteur de 770 000 €. Sans être exhaustif - nous allons examiner l'ensemble des ajustements dans les rapports proposés - les ajustements que je souhaite mettre en avant portent sur :

- la mise en place d'une Autorisation de Programme de 370 000 € pour la réalisation de travaux sur l'abbatiale de Saint Riquier ;

- Une ouverture d'autorisation de programme de 400 000 € pour les travaux réalisés sur les sections entre Frise et Péronne et la mise en place de la signalétique de la véloroute.

Par ailleurs, les crédits d'investissement qui vous sont proposés sont de 15 410 000 €. Avec les crédits ouverts au BP 2020, c'est plus de 100 M€ d'investissement au service du développement de nos territoires.

Nos dépenses d'investissement portent sur les moyens généraux :

- 1,3 M€ pour améliorer et moderniser l'environnement de travail de nos agents dont le renouvellement du parc informatique et des imprimantes.

Des dépenses d'investissement pour nos infrastructures :

- 2,5 M€ pour financer les traverses d'agglomérations ;
- 1,6 M€ pour les divers travaux dans les CDER ;
- 1,3 M€ pour la véloroute;
- 0,5 M€ pour lutter contre la myriophylle, algue invasive (travaux 150 K€) et acquisition d'un bateau (350 K€);

Des dépenses pour nos collègues avec l'inscription de crédits complémentaires de 2,9 M€ pour les travaux et équipements ;

3 M€ de crédits complémentaires au titre de la politique territoriale

- Des acquisitions de terrains dans le cadre de la TDENS à Cléry sur Somme et à Bourdon (97 K€) ;
- Des travaux sur les barrages de l'Authie pour la continuité hydroécologique (100 K€) ;

Des aides à l'investissement pour le nouveau centre technique d'accueil et de formation de la ligue de football des Hauts de France à Amiens (200 K€) et pour le siège mutualisé du comité de la Somme et de ligue régionale de tennis à Amiens (60 K€).

Concernant la section de fonctionnement, le solde des mouvements qui vous est proposé est de 6 672 230 € au titre de ce budget supplémentaire.

Sans être exhaustif, les principaux ajustements des crédits de fonctionnement portent sur:

- l'inscription d'une dépense de 2 000 000 € au titre des allocations RSA au regard du nombre d'allocataires ;
- l'inscription d'une dépense au titre du plan de pauvreté de 343 000 € suite à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi 2019-2021 passée avec l'Etat en juin dernier ;

- une dépense de 1 500 000 € pour la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) au regard de l'évolution du nombre de mineurs accueillis ; rappelons ces chiffres : au 1er janvier 2018 215 MNA, 266 au 1er janvier 2019 et 297 au 15 juillet 2019
-
- l'inscription de dépenses nouvelles à hauteur de 411 000 € au titre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées au regard des engagements réalisés dans le cadre de l'appel à projets ;
 - l'inscription de 300 000 € pour accompagner notre « démarche innovation » et 110 000 € pour les annonces des marchés publics du fait de l'augmentation du programme d'investissement ;
 - une subvention complémentaire de 157 000 € pour résorber le déficit du laboratoire départemental en 2018 au compte administratif

Nous avons ensuite quelques mouvements comptables qui vous sont proposés :

- le paiement des indus de taxe d'aménagement pour 600 000 € ;
- ajustement des provisions : + 540 000 €

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, le solde s'élève à 2 303 818 € et portent principalement sur l'ajustement des prévisions suite aux notifications reçues.

Les recettes avec la reprise des résultats 2018, prévues au titre de ce budget supplémentaires sont supérieures aux dépenses. Ainsi le solde de l'ensemble des mouvements budgétaires de ce BS permet de dégager un excédent de financement de 67,4 M €.

Il vous est proposé d'affecter ce solde de financement :

- En dépenses imprévues de fonctionnement pour 37,4 M€ pour permettre une mise en réserve afin de faire face aux futures dépenses de 2020, à la réforme de la fiscalité annoncée qui sera préjudiciable au département ainsi qu'à la dernière annonce du gouvernement, qui je l'espère, ne sera pas entérinée par le Parlement à savoir le gel, j'insiste, le gel de l'évolution nominale des bases fiscales.
- à la réduction de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2019 à hauteur de 30 M€. La poursuite de ce désendettement nous permet ainsi d'améliorer nos ratios financiers, de réduire les frais financiers et d'afficher en fin d'exercice un endettement inférieur à celui du 31/12/2014 (- 4 M€ avec un encours de dette à 260 M€ au 31/12/2019 contre 264 M€ € au 31/12/2014).

Cette réduction de notre encours de dette est à noter alors que notre collectivité a subi pendant plusieurs années une baisse annuelle de 8 M€ des ses dotations et que ces dernières seront gelées à nouveau en 2020. Ce n'est donc pas aux gouvernements successifs que nous devons la qualité de nos ratios financiers mais à la maîtrise de nos dépenses et plus globalement à la saine gestion mise en œuvre depuis 2015.

Tels sont les principaux éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Au niveau des rapports, j'attire votre attention, mais nous en débattons sans aucun doute, sur l'appel à projet pour les services d'aide à domicile, le dispositif d'aide à l'investissement en matériel pour les clubs sportifs, le soutien à la trésorerie du bloc communal et au secteur des petites et moyennes entreprises à travers une modification des règles d'avance ou encore la poursuite du soutien à l'agriculture biologique.

Quant à l'avenir, pour notre département, avec des finances rétablies nous pourrons au DOB fixer les axes de progrès. Après les fondations, une structure stable nous pourrons et nous pouvons aménager et proposer à tous les agents, à nos habitants, aux entreprises, aux collectivités et avec eux d'investir de nouveaux champs du possible. Avec lucidité, on reparlera sans doute après que vous vous soyez exprimés.